

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

SESSION 2015

SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Série : **ES**

DURÉE DE L'ÉPREUVE : **4 heures**

COEFFICIENT : **7**

L'usage de la calculatrice est strictement interdit.

Ce sujet comporte 10 pages numérotées de 1/10 à 10/10.
Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Pour l'enseignement obligatoire, le candidat traitera au choix soit la dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire, soit l'épreuve composée.

Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée par le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique et approprié à la question, en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

SUJET

Ce sujet comporte quatre documents.

Comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à l'égalité ?

DOCUMENT 1

1881 : [...] Les lois Jules Ferry instaurent l'enseignement primaire obligatoire, public et laïc, ouvert aux filles comme aux garçons. [...]

1907 : Les femmes mariées peuvent disposer librement de leur salaire. [...]

1920 : Les femmes peuvent adhérer à un syndicat sans l'autorisation de leur mari.

1924 : Les programmes d'études dans le secondaire deviennent identiques pour les garçons et les filles [...]

1944 : Les femmes obtiennent le droit de vote et l'éligibilité.

1946 : Le préambule de la Constitution pose le principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes dans tous les domaines. [...]

1965 : La femme peut exercer une activité professionnelle sans l'autorisation de son mari.[...]

1967 : La loi Neuwirth autorise la contraception. [...]

1972 : Loi du 22 décembre relative à l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes. [...]

1975 : Loi du 17 janvier [...] dite « Loi Simone Veil » relative à l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Loi du 11 juillet modifiant et complétant le code du travail en ce qui concerne les règles particulières au travail des femmes. Elle sanctionne notamment les discriminations fondées sur le sexe, en particulier en matière d'embauche. [...]

Choix du lieu de résidence par les deux époux avec possibilité d'opter pour deux domiciles différents. [...]

1981 : Création d'un ministère des Droits de la femme.

1983 : Loi du 13 juillet dite « loi Roudy » portant réforme du code du travail et du code pénal en ce qui concerne l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. [...]

1984 : [...] Égalité des époux dans la gestion des biens de la famille et des enfants. [...]

2000 : Loi du 6 juin sur l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives. [...]

2001 : Loi du 9 mai, dite « loi Génisson » sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Cette loi actualise et renforce la loi de 1983 en définissant les axes de sa mise en œuvre. [...]

2008 : [...] La loi constitutionnelle du 23 juillet modifie l'article 1^{er} de la Constitution, désormais ainsi rédigé : « La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ». [...]

2011 : Loi du 27 janvier relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

Source : « Regards sur la parité », INSEE, 2012.

DOCUMENT 2

Revenu par équivalent adulte⁽¹⁾ à différentes étapes de la redistribution en 2007 (en euros par an)

	Q1 (les 20 % des ménages les moins favorisés)	Q5 (les 20 % des ménages les plus favorisés)	Rapport Q5 / Q1
Revenu avant redistribution	6 550	43 560	6,65
Revenu après redistribution	10 380	39 280	3,78
Revenu ajusté⁽²⁾	17 300	44 180	2,55
Revenu « final »⁽³⁾	15 010	38 910	2,59

Champ : ménages de France métropolitaine.

Source : d'après « *France, portrait social* », INSEE, 2008.

(1) Revenu qui tient compte de la composition du ménage.

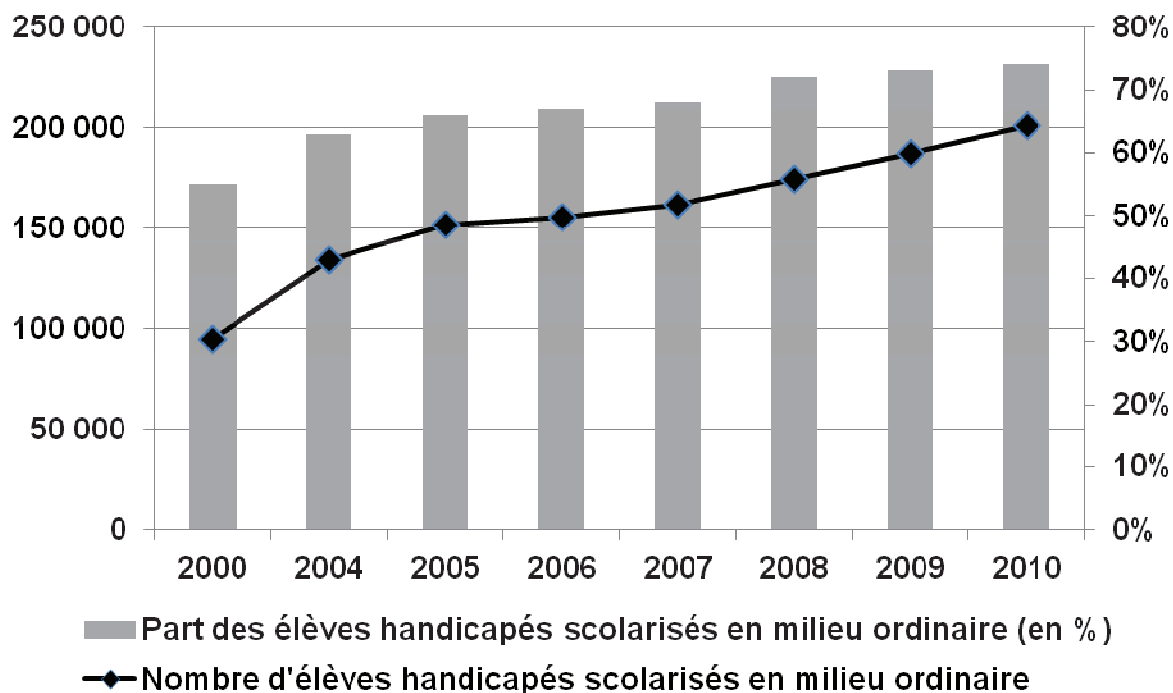
(2) Revenu après prise en compte de la valeur des services collectifs (*santé, éducation, logement*).

(3) Revenu après paiements des impôts indirects (*dont Taxe sur la Valeur Ajoutée*).

Lecture : les 20% des ménages les moins favorisés ont un revenu avant redistribution de 6 550 euros en moyenne.

DOCUMENT 3

Scolarisation des élèves handicapés en milieu ordinaire⁽¹⁾ entre 2000 et 2010



Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, établissements publics et privés.

Source : d'après « *note d'information* », Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, mai 2012.

(1) Par « milieu ordinaire », on désigne les établissements scolaires non spécialisés dans la prise en charge du handicap.

DOCUMENT 4

Contribution des différents transferts à la réduction des inégalités de niveau de vie⁽¹⁾ en 2012

	Part du transfert dans le niveau de vie (en %)	Contribution à la réduction des inégalités (en %)
Prélèvements	-15,0	37,0
Financement de la protection sociale	-7,7	5,9
Impôts directs	-7,3	31,1
<i>Impôts sur le revenu</i>	-5,8	31,6
<i>Taxe d'habitation</i>	-1,5	-0,5
Prestations	6,1	63,0
Prestations familiales	3,0	25,3
Aides au logement	1,5	18,5
Minima sociaux et RSA activité ⁽²⁾	1,5	19,2
Niveau de vie	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : d'après « *France, portrait social* », INSEE, 2013.

(1) Le niveau de vie correspond au revenu disponible du ménage en tenant compte de sa taille.

(2) Le RSA activité est une prestation qui permet d'assurer un complément de revenu aux personnes qui ont de faibles revenus d'activité mensuels.

Lecture : les prestations représentent en moyenne 6,1 % du niveau de vie et contribuent pour 63 % à la réduction des inégalités. Le total peut ne pas être égal à la somme des éléments qui les composent en raison d'arrondis.

Épreuve composée

Cette épreuve comprend trois parties :

1 – Pour la partie 1 (Mobilisation des connaissances), il est demandé au candidat de répondre aux questions en faisant appel à ses connaissances personnelles dans le cadre du programme de l'enseignement obligatoire.

2 – Pour la partie 2 (Étude d'un document), il est demandé au candidat de répondre à la question en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de présentation du document, de collecte et de traitement de l'information.

3 – Pour la partie 3 (Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire), il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- en développant un raisonnement ;*
- en exploitant les documents du dossier ;*
- en faisant appel à ses connaissances personnelles ;*
- en composant une introduction, un développement, une conclusion.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation des connaissances

1. Illustrez la diversité des enjeux des conflits sociaux. (3 points)

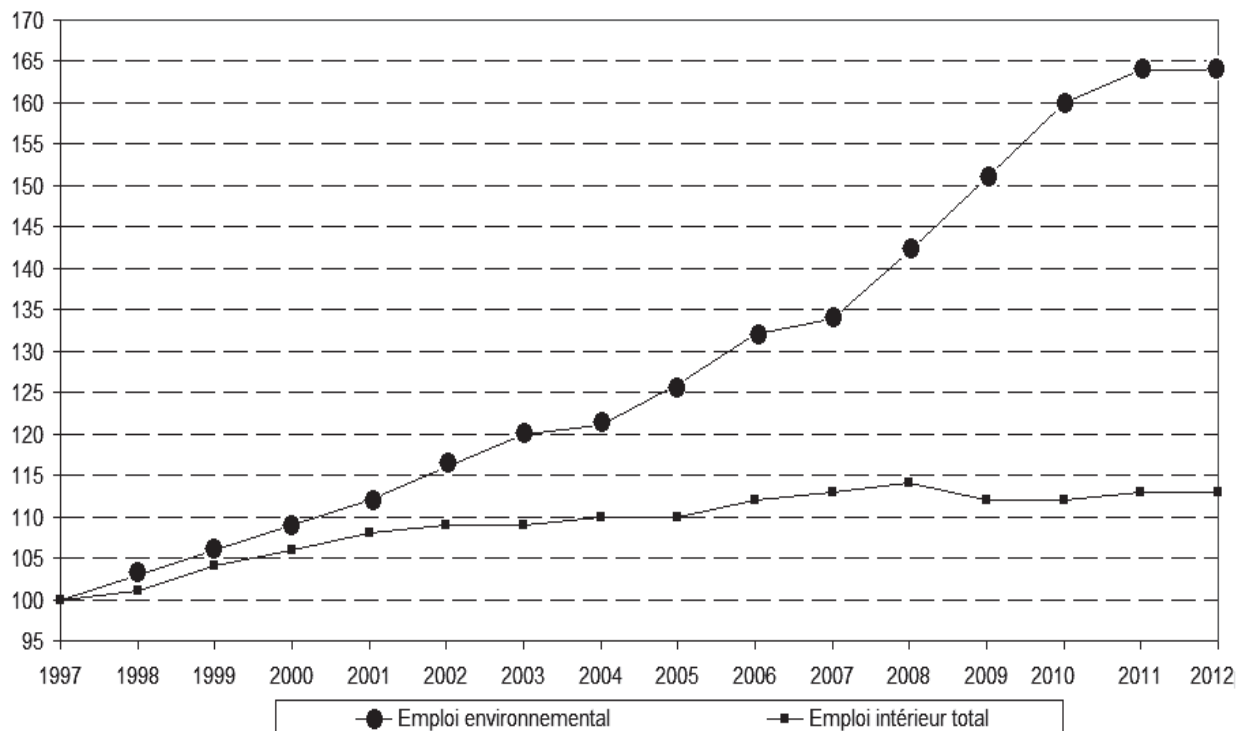
2. Présentez deux limites dans l'utilisation du PIB comme indicateur de la croissance économique. (3 points)

Deuxième partie : Étude d'un document (4 points)

Vous présenterez le document puis vous comparerez les évolutions de l'emploi en France qu'il met en évidence.

Évolution de l'emploi environnemental⁽¹⁾ et de l'emploi intérieur total

Indice base 100 en 1997



Champ : France entière.

Source : d'après Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, 2014.

(1) L'emploi environnemental est l'emploi dans les éco-activités qui comprennent la production de biens ou de services participant à la protection de l'environnement ou à la gestion des ressources naturelles.

**Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire
(10 points)**

Cette partie comporte trois documents.

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, démontrez que les stratégies d'internationalisation des firmes multinationales peuvent s'expliquer par la recherche d'une compétitivité hors-prix.

DOCUMENT 1

Les réseaux mondiaux d'innovation des entreprises visent à tirer parti simultanément du contact avec les marchés locaux, des ressources scientifiques et technologiques de leurs pays d'implantation et de l'internationalisation des services de Recherche et Développement. L'intégration de personnels de différentes nationalités au sein de ces réseaux mondiaux contribue à la capacité d'innovation des multinationales. [...]

Dans ce contexte, l'attractivité des systèmes nationaux d'innovation est devenue l'une des priorités des politiques publiques, que ce soit dans les pays à hauts revenus ou dans les pays émergents. Ce souci d'attirer des implantations de multinationales et des talents explique l'orientation de nombreuses politiques publiques depuis le milieu des années 2000. L'attractivité explique l'expansion des dispositifs fiscaux de réduction du coût de la Recherche et Développement comme le crédit d'impôt recherche⁽¹⁾ en France ou au Canada. Les entreprises considèrent ceux-ci comme les politiques les plus importantes en faveur de la Recherche et Développement au sein de l'Union Européenne. [...] Comme on l'a vu, l'excellence de la recherche constitue un facteur d'attraction majeur pour les laboratoires de recherche globaux et les activités inventives. [...]

Dans la mesure où l'internationalisation des activités de Recherche et Développement contribue à la capacité d'innovation et à la compétitivité des entreprises, les politiques publiques doivent s'attacher à la fois à assurer l'attractivité de leur territoire pour ces activités et à renforcer la capacité des acteurs locaux à tirer parti des réseaux mondiaux.

Source : d'après « Internationalisation des activités de Recherche & Développement et politiques publiques », Frédérique SACHWALD, *Cahiers français*, n° 365, 2011.

(1) Crédit impôt recherche : avantage fiscal accordé aux entreprises lorsqu'elles réalisent des activités de recherche et développement.

DOCUMENT 2

Les atouts de la France dans l'économie mondiale

206 chefs d'entreprise ont répondu à la question suivante : « selon vous, quels sont les atouts qui permettront à la France de renforcer son rôle dans l'économie mondiale ? »

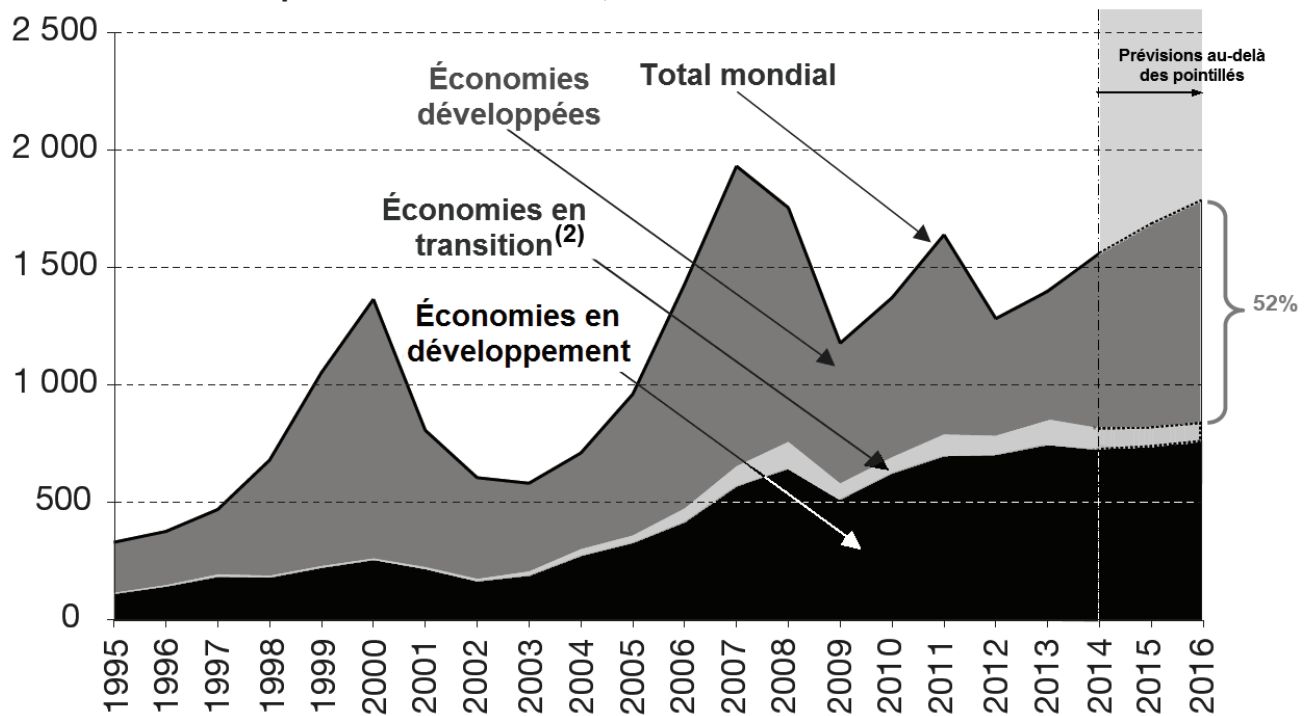
	2013	2014
Sa capacité d'innovation	33%	39%
Des spécificités sectorielles fortes (aéronautique, biotechnologies, luxe...)	30%	32%
L'entrepreneuriat et l'esprit d'entreprise	30%	25%
Sa capacité à former et attirer des talents	24%	25%
Les investissements énergétiques qui lui permettent d'être moins dépendante	23%	24%
Une bonne accessibilité internationale	24%	23%
Les éléments contribuant à la qualité de vie (accès à la santé, à l'éducation...)	16%	21%
Ses grands groupes industriels	15%	21%
Un soutien public à l'innovation (Crédit Impôt Recherche...) ⁽¹⁾	17%	19%
Une économie de service prépondérante et dynamique	16%	12%
Aucun	2%	4%

Source : d'après « Baromètre de l'attractivité de la France », Cabinet Ernst &Young, 2014.

(1) Crédit impôt recherche : avantage fiscal accordé aux entreprises lorsqu'elles réalisent des activités de recherche et développement.

DOCUMENT 3

Flux d'IDE⁽¹⁾ entrant, total mondial et par type d'économies, 1995-2013 et prévisions 2014-2016, en milliards de dollars



Source : d'après *Rapport mondial sur l'investissement*, CNUCED, 2014.

(1) IDE : opération par laquelle une entreprise basée dans un pays (le pays d'origine) investit dans un autre pays (le pays d'accueil). Il peut s'agir par exemple de la création d'une unité de production (une usine, un point de vente...) ou encore une prise de contrôle d'une autre entreprise pour participer activement à sa gestion.

(2) Économies en transition : Il s'agit des pays opérant la transition d'une économie planifiée à une économie de marché comme par exemple la Fédération de Russie, l'Ukraine ou le Belarus.